

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 9 septembre 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
 - 5.3 États comparatifs
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Dépôt du bilan 2024 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 7.1 Avis d'adoption - Règlement 423-2025 décrétant l'annexion d'un territoire de Fortierville
 - 7.2 Avis de motion - Règlement 424-2025, abrogeant le règlement 330-2014 visant à établir la tarification et les conditions pour le branchement aux services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux
8. Modification du calendrier des séances 2025 adoptée en séance ordinaire du 3 décembre 2024
9. Camp de jour 2025_Rapport final et reddition de compte
10. Travaux de réfection des conduites sur la route 265 (ES-265)_Autorisation de paiement du décompte #3 et #4
11. Colloque de zone 2025_Inscription
12. Rapport des élus
13. Correspondances
14. Varia
 - 14.1 Demande de dérogation mineure_Lot 6 083 109_Construction d'un garage détaché en cour avant
 - 14.2 Demande de dérogation mineure_Lot 6 083 201_Agrandissement de la résidence en cour arrière
 - 14.3 Demande de dérogation mineure_Lot 6 672 294_Accès à un terrain d'une largeur de 10,66 mètres
 - 14.4 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable_Ajout d'un passage pour piétons et cyclistes sur la route Principale Ouest à la hauteur de la piste multifonctionnelle
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

113-09-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

114-09-25

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 5 août 2025 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 187 958.54 \$, incluant les revenus de perception.

115-09-25

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Août 2025

- FOURNISSEURS: 347 370.30 \$
- SALAIRES: 23 875.05 \$

ADOPTÉE

116-09-25

5.3. ÉTATS COMPARATIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Conformément à l'article 176,4 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier dépose deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'année courante avec ceux de l'exercice précédent. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue avec ceux qui ont été prévus par le budget.

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

117-09-25

6.1. DÉPÔT DU BILAN 2024 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, est déposé séance tenante.

ADOPTÉE

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

118-09-25

7.1. AVIS D'ADOPTION - RÈGLEMENT 423-2025 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UN TERRITOIRE DE FORTIERVILLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 novembre 2023 par Cathy Michel, conseillère #1, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 423-2025 décrétant l'annexion d'un territoire de Fortierville soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

7.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 424-2025, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 330-2014 VISANT À ÉTABLIR LA TARIFICATION ET LES CONDITIONS POUR LE BRANCHEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX

Je, Dany Boucher, conseiller #2, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 424-2025, abrogeant le règlement 330-2014, visant à établir la tarification et les conditions pour le branchement aux services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux.

Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

119-09-25

8. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2025 ADOPTÉE EN SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec (CMQ) prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT la résolution 206-12-24 adoptée par le conseil municipal de Parisville en séance ordinaire du 3 décembre 2024 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 conformément à l'article 148 du CMQ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de différer la séance ordinaire prévue en date du 7 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la date du 2 octobre a été retenue pour la séance ordinaire du mois d'octobre 2025 afin de remplacer celle du 7 octobre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De reporter la séance ordinaire du mois d'octobre 2024 initialement prévue le mardi 7 octobre 2025 conformément au calendrier adopté par résolution 206-12-24 au jeudi 2 octobre 2025 à 19h30.

ADOPTÉE

120-09-25

9. CAMP DE JOUR 2025_RAPPORT FINAL ET REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT QU'une reddition de compte est présentée pour la saison 2025 du Camp de jour de Parisville ainsi que le rapport d'activités de la coordonnatrice;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions 58-04-25 de la municipalité de Parisville et la 2025-04-254 de la municipalité de Deschaillons établissent un partage des dépenses totales nettes engagées par la municipalité de Parisville au prorata du pourcentage de fréquentation de chacune des municipalités (Parisville et Deschaillons-sur-St-Laurent), selon le rapport des revenus et dépenses fourni à la fin de la saison 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver la reddition de compte produite pour la saison 2025 du Camp de jour et de faire parvenir à la Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent une facture représentant le prorata du pourcentage de fréquentation des enfants pour cette saison, accompagnée de la reddition de compte finale.

ADOPTÉE

121-09-25

10. TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LA ROUTE 265 (ES-265)_AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE #3 ET #4

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la demande de déboursé #3 et #4 pour les mois d'août et septembre 2025 en lien avec l'avancement des travaux de réfection des conduites sur la route 265 (ES-265);

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux a confirmé l'exactitude des quantités et des montants demandés par l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement du décompte #3 et #4 pour la période d'août et septembre 2025 au montant de 704 057.57 \$ incluant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles grâce au prêt temporaire autorisé par la résolution 46-03-25.

ADOPTÉE

122-09-25

11. COLLOQUE DE ZONE 2025_INSCRIPTION

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone de la zone 07 – Centre-du-Québec de l'ADMQ se tiendra le 16 octobre prochain au Centre multifonctionnel Saint-Elphège au coût de 143.72 \$/participant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général et directrice générale adjointe à assister au colloque de zone 2025 de l'ADMQ et de payer les dépenses relatives à l'inscription ainsi qu'au déplacement.

ADOPTÉE

12. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

13. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

14. VARIA

123-09-25

14.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE_LOT 6 083 109_CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ EN COUR AVANT

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la dérogation mineure est d'accorder les éléments dérogatoires suivants sur le lot 6 083 109 situé au 1600 rang Sainte-Philomène Ouest:

- dérogation pour autoriser un garage détaché en cour avant normalement prescrit seulement en cour latérale et arrière.

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est riverain et qu'il n'est pas possible d'implanter le bâtiment accessoire en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation respecte la marge avant minimale;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est implanté hors de la bande de protection riveraine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un garage en cour avant sur le lot 6 083 109, situé au 1600 rang Sainte-Philomène Ouest.

ADOPTÉE

14.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE_LOT 6 083 201_AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE EN COUR ARRIÈRE

Reportée.

124-09-25

14.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE_LOT 6 672 294_ACCÈS À UN TERRAIN D'UNE LARGEUR DE 10,66 MÈTRES

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la dérogation mineure est d'accorder les éléments dérogatoires suivants sur le lot 6 672 294 situé au 1183 rue Saint-Jacques :

- dérogation pour autoriser un accès à la voie publique de 10,66 mètres normalement prescrit à 8 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation a un caractère mineur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité jugent que le demandeur pourrait réduire la largeur de son entrée sans affecter le restant de l'allée d'accès;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où la demande est acceptée, ce dossier pourrait créer un précédent;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De REFUSER la demande de dérogation mineure visant à permettre l'aménagement d'un accès d'un terrain d'une largeur de 10,66 mètres sur le lot 6 672 294, situé au 1183 rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE

125-09-25

14.4. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE_AJOUT D'UN PASSAGE POUR PIÉTONS ET CYCLISTES SUR LA ROUTE PRINCIPALE OUEST À LA HAUTEUR DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE

CONSIDÉRANT QU'il a été porté à l'attention de la municipalité que les citoyens ne se sentent pas en sécurité au moment de traverser la route Principale Ouest à la hauteur de la piste multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est soucieuse de la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a actuellement ni marquage au sol ni affichage à cet endroit pour signaler la présence d'un passage pour piétons et cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE la piste multifonctionnelle est également utilisée pour accéder à la bibliothèque municipale, à la salle municipale, au local du cercle de fermières et au local de la FADOQ;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de corriger la situation afin d'assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la route concernée appartient au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à l'installation d'un marquage au sol et de panneaux de signalisation afin d'annoncer la présence d'un passage pour piétons et cyclistes à la hauteur de la piste multifonctionnelle sur la route Principale Ouest dans le but d'accroître la sécurité de tous les usagers.

ADOPTÉE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

126-09-25

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20 h 16 et qu'une séance ordinaire soit tenue jeudi le 2 octobre 2025.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier